

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE VISA TREKKING

INSCRIPTIONS & REGLEMENTS : L'inscription à l'un de nos trekkings, séjours ou week-ends implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales et à nos conditions particulières. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leur acceptation. Tout bulletin d'inscription doit être rempli et signé par le participant, en double exemplaire, avant d'être retourné à VISA TREKKING, accompagné d'un acompte de 30% du montant total, ainsi que du règlement en totalité de la prime d'assurance multirisque (3 % du prix du voyage, séjour ou week-end, couvrant annulation, rapatriement, vol de bagages) si celle-ci est choisie. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde devra être réglé impérativement, selon le voyage, séjour ou week-end, 45 jours ou 60 jours avant le départ (voir mention sur la fiche technique) sans relance de notre part. Nous n'accusons pas réception du paiement des soldes. En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ, c'est l'intégralité du règlement qui vous sera demandé lors de votre inscription.

ANNULATION OU MODIFICATION

De votre part :

Lorsque que vous êtes dans l'obligation d'annuler votre WE, séjour ou trekking avant le départ, VISA TREKKING conservera :

Date d'annulation :

- Plus de 45 jours avant le départ : Une somme forfaitaire de 50 € de frais de dossier ou 70 € si transport aérien plus les frais réels engagés au titre du transport aérien ou bateau et prestations terrestres.

- A partir de 45 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- de 45 et 22 jours 25 % du prix du trekking, séjour ou week-end

- de 21 et 8 jours 50 % du prix du trekking, séjour ou week-end

- de 7 et 2 jours 75 % du prix du trekking, séjour ou week-end

- moins de 2 jours 100 % du prix du trekking, séjour ou week-end

NB : Pour tout billet d'avion émis dès l'inscription et (ou) aux dates imposées par la compagnie aérienne, il vous sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelque soit la date d'annulation. Il est à noter que les frais d'annulation à plus de 45 jours avant le départ ne sont pas pris en charge par l'assurance annulation.

Pour toute annulation ou modification (pour quelque raison que ce soit) avertir sans tarder VISA TREKKING (par téléphone, fax ou e-mail) puis par LR avec AR. L'assureur doit être avisé par écrit, au plus tard dans les 5 jours suivant l'annulation auprès de VISA TREKKING.

En cas d'impossibilité d'effectuer le trekking, séjour ou week-end, vous pouvez nous proposer un remplaçant à la condition qu'il remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations (notamment de billet d'avion) à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer, au plus tard, entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

Si le solde du trekking, séjour ou week-end n'est pas parvenu 45 jours ou 60 jours avant le départ (voir mention sur la fiche technique), VISA TREKKING se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Tout trekking, séjour ou week-end interrompu ou abrégé volontairement du fait du participant ne donne lieu à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, nos trekkings, séjours ou week-ends étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

RESPONSABILITE :

Formalités de polices et sanitaires

Chaque participant est tenu de se plier aux règlements de formalités de police et sanitaires. Les informations contenues dans notre brochure et fiches techniques ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non respect de ces règlements, impliquent la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

Particularité de nos trekkings, séjours ou week-ends.

Vu le caractère particulier de nos trekkings, séjours ou week-ends; nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevable d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'accompagnateur. Nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

Modifications durant le trekking, séjour ou week-end.

L'association agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part le client et d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affrêteurs, agences locales; etc ..) ne saurait être confondue avec ses derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre trekking, séjour ou week-end sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien ou autres, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation. L'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

PRIX :

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à l'inscription. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ou programmes ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés. Prix établis à la date d'impression de notre catalogue sur la base du cours des changes, des tarifs aériens, taxes d'aéroport et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement d'ici à la date de départ.

ASSURANCES :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation - rapatriement - maladie - accident de voyage - perte ou vol de bagages - secours en montagne. Nous vous proposons le contrat N° 53 863 586 "ASSISTANCE LOISIRS-VOYAGES" assurance adaptée aux types de nos voyages, séjours ou week-ends. Cette assurance est facturée à l'inscription et représente 3 % du prix. Si vous choisissez d'y souscrire nous vous ferons parvenir un extrait des conditions générales de garantie.

LITIGES & RECLAMATIONS :

Tout litige ou réclamation pouvant résulter des présentes conditions sera adressé à : VISA TREKKING - BP 74 - 05 102 BRIANÇON Cedex par LR avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour.

VISA TREKKING - BP 74 - 05 102 BRIANÇON Cedex - Tél & fax : 04 92 21 25 25 - Courriel : contact@visa-trekking.com - www.visa-trekking.com

Association de tourisme affiliée APRIAM - IM0.73.100023 - 73 800 FRANCIN - RCP MMA IARD - 72 100 Le Mans - Garantie financière COVEA CAUTION - 72 100 Le Mans

N° SIRET : 41314548300025 - Code APE : 926C - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR46413145483